

Évaluation des Risques

Élaboration et mise à jour du DOCUMENT UNIQUE



Être informé, pour plus de sérénité.

angèle concept vous aide à vous mettre en conformité.

Nos professionnels qualifiés, spécialisés en évaluation des risques professionnels vous apporteront savoir-faire et expérience.

*Votre Document Unique sera réalisé en concertation avec les acteurs de votre établissement (médecin du travail, C.H.S.C.T., chargé de sécurité...)
pour une vision précise et complète de vos risques.*

OBJECTIFS

- ➔ Réaliser l'évaluation des risques de votre établissement et répondre à l'exigence du **décret 2001-1016 du 5 novembre 2001** et de **l'article du Code du Travail : R.4121-1**,
- ➔ Saisir cette exigence pour impliquer chaque acteur concerné et répondre à **votre obligation de résultats** en protection de la santé et de la sécurité de votre personnel (Arrêts de la Cour de Cassation du 28/02/02 et du 28/02/06).

PROCESSUS D'INTERVENTION

Réalisation du Document Unique

- ➔ Définition des unités de travail de votre établissement,
- ➔ Identification des dangers présentés par les activités propres de votre établissement,
- ➔ Rédaction du document unique intégrant une synthèse des actions préconisées,
- ➔ Présentation du dossier en réunion CHSCT (facultatif).

Mise à jour du Document Unique

- ➔ Analyse du document unique en vigueur (risques identifiés et actions correctives réalisées ou non réalisées),
- ➔ Actualisation des nouveaux dangers de l'établissement et évaluation des risques correspondants,
- ➔ Mise à jour du document unique intégrant la nouvelle synthèse des actions préconisées.

FOURNITURE(S) REMISE(S)

Le Document Unique de votre établissement (versions papier et numérique) comprenant :

- ➔ L'évaluation des risques par unité de travail sous forme de tableaux :
 - ↳ Situations constatées, populations concernées, niveau de risque évalué, préconisations, etc.,
- ➔ Le tableau de synthèse des risques,
- ➔ La synthèse hiérarchisée des actions préconisées,
- ➔ Les annexes : références réglementaires, historique des éditions du Document Unique.

DURÉE

- ➔ À définir selon l'importance de l'établissement, son activité et son effectif.